Mercredi 15 février 2023

P9_TA(2023)0041

Accord UE/Macédoine du Nord: activités opérationnelles menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes en République de Macédoine du Nord

Résolution législative du Parlement européen du 15 février 2023 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République de Macédoine du Nord concernant les activités opérationnelles menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes en République de Macédoine du Nord (12895/2022 — C9-0369/2022 — 2022/0301(NLE))

(Approbation)

(2023/C 283/24)

Le Parlement européen,

— vu le projet de décision du Conseil (12895/2022),

— vu le projet d'accord entre l'Union européenne et la République de Macédoine du Nord concernant les activités opérationnelles menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes en République de Macédoine du Nord (12896/2022),

— vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 77, paragraphe 2, points b) et d), à l'article 79, paragraphe 2, point c) et à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C9-0369/2022),

— vu l'article 105, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 114, paragraphe 7, de son règlement intérieur,

— vu la recommandation de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A9-0027/2023),

1. donne son approbation à la conclusion de l'accord;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et de la République de Macédoine du Nord.